



RETRAITE PAR RÉPARTITION OU CAPITALISATION

QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE LA SEMAINE QUI VIENT DE S'ÉCOULER ?

Un syndicat, ça sert aussi à fournir des informations aux salariés !

La semaine qui vient de s'écouler devrait faire réfléchir les salariés mais surtout les organisations syndicales qui, à force d'une trop grande proximité avec le MEDEF, en viennent à adopter son langage et sa manière de penser.

Voici ce qui s'est passé sur la place de Paris la semaine dernière :



Source : Boursorama

Imaginons un instant que nos retraites soient intégralement placées en bourse.

La retraite moyenne en France en 2024 s'établissait à 1 626 Euros bruts d'après le service statistique du ministère des Affaires Sociales (DRESS)

Le CAC 40 a varié pendant la semaine de 6 764 à 7 384 points soit 7 074 +/- 4,4 %.

Un certain nombre de grands pays « développés » dont les États-Unis font reposer leurs systèmes de retraite exclusivement sur la capitalisation. On mesure bien à la fin d'une telle semaine que ce ne sont pas les entrées ou sorties des systèmes de retraite qui peuvent provoquer de telles variations sur le court terme et qu'à l'inverse, les *marchés* peuvent réagir brusquement aux annonces d'un président.

EST-IL RAISONNABLE D'ENVISAGER DE FAIRE REPOSER L'ESSENTIEL D'UN SYSTÈME DE RETRAITE SUR UN « MARCHÉ » POUVANT MONTRER DE TELLES VARIATIONS EN UNE SEULE SEMAINE ?

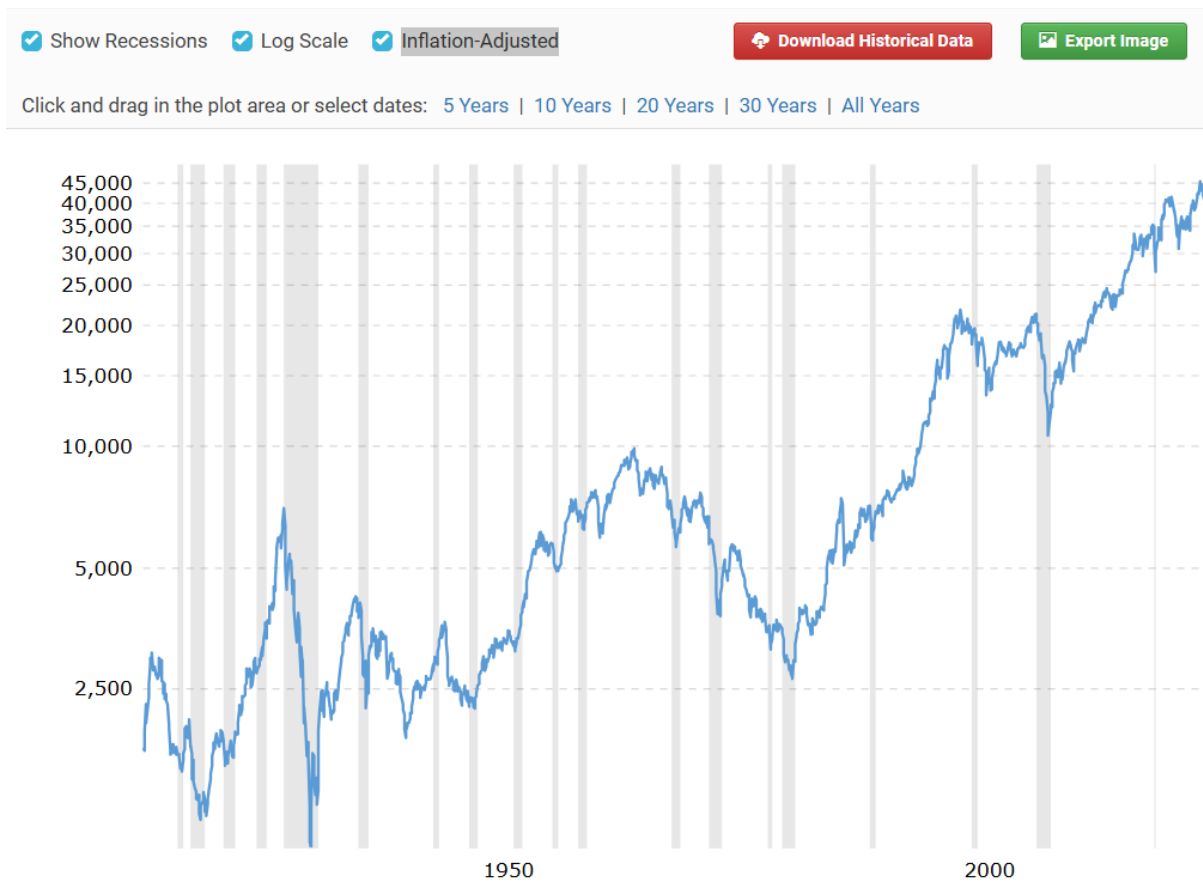
Plaçons-nous un instant dans la situation du retraité moyen qui ne saurait pas s'il va toucher 1 555 Euros ou 1 697 Euros à la fin du mois. C'est ce que représente une variation de 4,4 % sur la retraite moyenne. **Pour un milliardaire, ce n'est pas un problème. Mais pour le retraité moyen c'en est un sérieux !**

Alors certains auto-proclamés réformistes ou progressistes vous diront « *mais sur le long terme ça monte* ».

Oui, sous quelques réserves significatives. D'abord, tout dépend du **moment de conversion** en revenus du stock d'actions auquel la retraite par capitalisation est adossée...

Ensuite, la crise boursière de 1929 a montré que **les marchés boursiers peuvent à une échéance humainement raisonnable ne jamais se « redresser »** par rapport à certains moments d'investissement.

100 ans d'évolution de l'indice Dow Jones (depuis février 1915) ajusté de l'inflation



Enfin, si l'on regarde la tendance à long terme hors krach systémique, tout comme le système par répartition, la bourse a vécu sur un surplus de flux entrants par rapport aux flux sortants. Rien ne garantit un tel surplus, notamment en cas de baisse démographique. Alors que les mêmes néo-progressistes proclament que le régime de répartition des retraites est une pyramide de Ponzi, c'est

fondamentalement la même chose pour un système par capitalisation fondé sur une croyance dans l'avenir (finance provient du latin *fides*, foi) et l'espoir que croisse le taux de profit (pourtant égal en théorie économique à la croissance démographique).

LE RÉGIME PAR CAPITALISATION EST FONDAMENTALEMENT IDENTIQUE DANS UN SYSTÈME CLOS À UN RÉGIME DE RÉPARTITION, AVEC LES EFFETS AMPLIFICATEURS DU « MARCHÉ » (VOLATILITÉ, BULLES, KRACHS, BOOMS).

Sauf si ... on arrive à convaincre des pays qui ne sont pas dans le régime par capitalisation d'y entrer.
Idée de génie, qui permet d'alimenter un système de retraite en place dans un pays par les nouveaux cotisants d'un autre pays.

Mais alors, pourquoi ne pas, au contraire, convaincre les jeunes États-Uniens (notamment les chercheurs récemment dépecés des budgets d'origine fédérale) de venir participer au système de répartition français en venant travailler en France ? Peut-être une question de domination intellectuelle...

Il conviendra donc d'avoir une lecture critique des déclarations à la sortie du « conclave » français des retraites et de se demander « à qui profite le crime ? ».

LE SICTAME UNSA EST LÀ POUR VOUS DÉFENDRE !

Rejoignez-nous !